Annexe I: Tableau récapitulatif Fiche 1 : Analyse de la conformité du projet d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP) par rapport au plan d'aménagement général "mouture 2011" (PAG) PAP Weierwiss-HAB-2 Dénomination de la zone couverte par un même degré d'utilisation du sol Le présent tableau est à établir pour chaque zone pour laquelle un même degré d'utilisation du sol est fixé moyennant des coefficients dans le PAG Degré d'utilisation du sol fixé au niveau du PAG Surface du terrain à bâtir brut de la zone concernée : 196,26 ares maximum Coefficients issus du PAG "mouture 2011" : 0,75 0,50 44,5 cos 0,55 CSS

Application des dispositions de l'article 29bis

4 a) Obligation de réalisation de logements abordables selon l'art.29bis :

Conformité de la surface construite brute à réserver au logement abordable

k) Rapport entre la SCB maximale admise pour le PAP et celle résultant du CUS fixé au PAG :

b) Part de la surface construite brute (SCB) à réserver pour le logement abordable (Log-abo) selon l'art.29bis: 15 % c) SCB maximale à dédier au logement selon le PAP : 14 719,5 m² d) SCB maximale à dédier au Log-abo selon l'art.29bis : 2 207,9 m²

Degré d'utilisation augmenté selon l'article 29bis (5)

e) Surface des fonds appartenant aux propriétaires visés à l'art.29bis (10) (p.ex. promoteur public) : 0,00 ares f) Pourcentage de la surface du terrain visé par une augmentation du degré d'utilisation du sol : 100,00 g) SCB maximale admise selon le CUS fixé par le PAG : 14 719,5 m² h) SCB maximale qui n'est pas exclusivement destinée à du logement selon le PAP : $0 m^2$ i) SCB supplémentaire admise selon l'art.29bis (10% de la SCB résultant du CUS fixé par le PAG pour les 1 471,0 m² fonds visés à l'art.29bis(10) réduite de la SCB non destinée exclusivement au logement) : i) SCB maximale admise pour le PAP selon le PAG et l'art.29bis 16 190,5 m²

I) Degré d'utilisation du sol fixé par le PAG augmenté minimum maximum minimum maximum minimum maximum maximum 0,000 / 48,950 selon l'article 29bis, compte tenu du rapport issu du point k) : 0,000 / cos 0,000 CSS 0,550

110,0 %

Analyse de la conformité du PAP au PAG

Surface à bâtir nette		Nombre de logements			SCB totale				CB destiné au logemen				Surface d'emprise au sol		Surface de sol scellée				
Lot			minimum	maximum		minimum	maximum		minimum	maximum	exclusivem	ent			minimum	maximum		maximum	
1 _	2,43	ares	,	1	u.	,	268	m²		268 /	268	m²		m²		98	m^2	146	m²
2	1,95	ares	,	/ 1	u.	,	268	m²		268	268	m²		m²		98	m²	141	m²
3	1,95	ares	,	1	u.	,	268	m²		268	268	m²		m²		98	m^2	141	m²
4	2,66	ares	,	1	u.	,	268	m²		268	268	m²		m²		98	m²	146	m²
5	2,41	ares	,	1	u.	,	254	m²		254 /	254	m²		m²		93	m^2	97	m²
6	1,84	ares	,	1	u.	,	241	m²		241 /	241	m²		m²		88	m^2	93	m²
7	1,94	ares	,	1	u.	,	254	m²		254 /	254	m²		m²		93	m^2	97	m²
8	1,43	ares	,	1	u.	,	215	m²		215	215	m²	215	m²		75	m^2	56	m²
9	2,45	ares	,	1	u.	,	230	m²		230 /	230	m²	230	m²		80	m^2	59	m²
10	4,01	ares	,	/ 1	u.	,	357	m²		357	357	m²		m²		165	m²	199	m²
11	3,27	ares	,	/ 1	u.	,	357	m²		357	357	m²		m²		165	m²	199	m²
12	3,27	ares	,	/ 1	u.	,	357	m²		357	357	m²		m²		165	m²	199	m²
13	3,27	ares	,	/ 1	u.	,	357	m²		357	357	m²		m²		165	m²	199	m²
14	3,26	ares		1	u.		357	m²		357	357	m²		m²		165	m²	199	m²
15	3,98	ares		1	u.		357	m²		357	357	m²		m²		165	m²	199	m²
16	24,08	ares	,	/ 23	u.	,	2 637	m²		2 637	2 637	m²		m²		1 530	m²	1 092	m²
32	19,91	ares	,	/ 24	u.	,	2 961	m²		2 961 /	2 961	m²		m²		1 507	m²	1 089	m²
33	3,15	ares		1	u.		350	m²		350 /	350	m²		m²		118	m²	108	m²
34	2,40	ares		1	u.		336	m²		336 /	336	m²		m²		118	m²	104	m²
35	2,40	ares		1	u.		336	m²		336 /	336	m²		m²		118	m²	104	m²
36	2,40	ares		1	u.		343	m²		343 /	343	m²		m²		125	m²	113	m²
37	3,15	ares		1	u.		357	m²		357	357	m²		m²		125	m²	117	m²
38	18,36	ares	,	/ 22	u.	,	2 318	m²		2 318 /	2 318	m²	2 318	m²		1 369	m²	947	m²
39	1,99	ares		1	u.		230	m²		230 /	230	m²	230	m²		80	m²	59	m²
40	1,50	ares		1	u.		215	m²		215 /	215	m²	215	m²		75	m²	56	_
41	1,50	ares		1	u.		215	m²		215 /	215	m²	215	m²		75	m²	56	m²
42	1,50	ares		1	u.		215	m²		215 /	215	m²	215	m²		75	m²	56	m²
43	1,50	ares		1	u.		215	m²		215 /	215	m^2	215	m²		75	m^2	59	m²
44	1,50	ares		1	u.		215	m²		215 /	215	m^2	215	m²		75	m^2	59	m²
45	1,99	ares		1	u.		230	m²		230 /	230	m^2	230	m²		80	m^2	62	m²
S1	0,15	ares		0	u.			m²		/		m²		m²		1	m²	15	m²
S2	0,15	ares		0	u.			m²		/		m²		m²			m²	15	m²
S3	0,07	ares	,	0	u.	,		m²		/		m²		m^2		1	m²	7	m²
TOTAL	127,82	ares	0	96,00	u.	0	15 581	m²	0	15 581	15 581	m²	4 298	m²	0	7 356	m²	6 288	m²

minimum maximum minimum maximum minimum maximum maximum minimum 0,000 / 0,575 Coefficients résultants du projet de PAP : 0,000 / 48,915 CUS 0,000 / 0,794 cos CSS 0,492 **Log-abo** 27,585 % Conformité aux dispositions du PAG et à l'article 29bis : oui oui oui oui oui oui oui oui